PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 423-2025

Résolution 25-05-112

RÈGLEMENT NO 423-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 474 829 $ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 16E RUE

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de réfection de la 16e Rue;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2025;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a déposé une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 $ pour des travaux de réfection de la 16e Rue.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 15e jour du mois de mai 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quinzième (15e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière